

MODALITÉS D'AIDES DE L'ENTENTE OISE-AISNE

ACTIONS	COMMENTAIRES	TAUX
La gestion des sites à enjeux		
FAVORISER LE BON ÉCOULEMENT	La scarification et l'arasement sont préférés au curage ponctuel. Des mesures pour diminuer les atterrissements peuvent être demandées.	Études : 50% HT ; Travaux : entre 10% et 25%.
PROTÉGER LES ENJEUX DES ÉROSIONS DE BERGES	Les enjeux éligibles sont les habitations, les bâtiments et les industries. Le recours aux techniques végétales ou mixtes est privilégié. Le maintien de la divagation naturelle du cours d'eau doit être recherché. Les protections le long des voies navigables ne sont pas éligibles.	Travaux et études de dimensionnement : 20% (les protections de berges doivent être cofinancées par le propriétaire de l'enjeu).
AIDER À L'ABAISSEMENT DES LIGNES D'EAU	Projet devant correspondre à la stratégie hydraulique de l'Entente Oise-Aisne.	Études : 50% du montant HT ; Travaux : 20% du montant HT (assiette plafonnée à 400.000 € HT).
PROTÉGER LES ENJEUX	Protections des enjeux éligibles contre des débordements occasionnels justifiées économiquement.	Études : 50% du montant HT ; Travaux : 10% du montant HT (assiette plafonnée à 400.000 € HT).
Les actions environnementales		
AMÉLIORER L'ÉTAT DE LA RIPISYLVE : • Entretien régulier des cours d'eau • Restauration des cours d'eau • Aménagement des cours d'eau	Les travaux d'entretien interviennent après une tranche de restauration et ont pour objet le fonctionnement hydraulique et écologique du cours d'eau. Une planification de 3 à 5 ans pour l'entretien et la restauration sur une unité hydrographique cohérente (DCE, SDAGE, PDPG, etc.) est requise. Les aides à l'aménagement des cours d'eau sont attribuées au cas par cas.	Travaux : de 10% à 25% du montant HT (modalités revue si le maître d'ouvrage ne bénéficie pas de la FCTVA).
AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET LA DIVERSIFICATION DES HABITATS	Gestion sélective des embâcles, actions de renaturation et réduction des effets négatifs des seuils et barrages.	Travaux : 25% du montant HT.
ÉTUDES	Elles font le point sur l'état des cours d'eau et définissent les travaux à programmer sur plusieurs années. Elles peuvent également être thématiques.	25% du montant HT.
ACQUISITION DE PARCELLES EN ZONES D'EXPANSION DE CRUES	Il s'agit d'acquisitions de parcelles en zones d'expansion. (Convention entre la collectivité et l'Entente).	Acquisition : 10% (du montant des Domaines majoré de 10% de négociation et des frais de transaction)
Aide à l'émergence de maîtrise d'ouvrage		
CRÉATION DE SYNDICATS	Les aides sont conditionnées aux statuts de la collectivité, à une étude de définition des travaux et à un programme d'entretien pluriannuel. Les SAGE/CLE (animation) sont éligibles. L'aide porte sur le fonctionnement.	Aide au fonctionnement : 40% (année 1), 30% (année 2), 20% (année 3) Frais plafonnés à 5.000 € HT, plus 1 € par habitants au-delà des 6.000 hab. dans la limite des 20.000 hab.

L'ENTENTE OISE-AISNE, institution de coopération interdépartementale, développe des actions d'aménagement et de gestion des cours d'eau qui contribuent principalement à la **LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**. Elle participe également à la **PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT** sur le bassin hydrographique de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents.

UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE ASSOCIÉE À DES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES : L'ENTENTE OISE-AISNE AGIT !

Le bassin versant de l'Oise s'étend sur **17.000 km²** et est parcouru par plus de **9 000 km** de cours d'eau, les **1,8 million d'habitants** du bassin versant sont inégalement répartis sur le territoire. Les crues dévastatrices de **1993 et 1995**, provoquant des centaines de millions d'euros de dégâts, ont réveillé les consciences face au risque d'inondation.

L'objectif de la lutte contre les inondations développé par l'Entente Oise-Aisne est de limiter aux endroits les plus exposés, l'ampleur des paramètres de la crue (l'aléa) mais aussi de réduire la vulnérabilité des enjeux exposés à cet aléa.

Face à ce constat, depuis sa création en **1968**, l'Entente agit en collaboration avec de nombreux partenaires pour informer, sensibiliser, protéger les hommes en luttant contre le risque d'inondation tout en préservant les milieux aquatiques.

La prévention des inondations et la mémoire des crues :

- Programme de ralentissement dynamique des crues.
- Programme d'aide à la pose de repères de crues.
- Atlas des zones inondables et/ou inondées.
- Appui à la prévision des crues.

La restauration et le bon entretien des rivières :

- Programme pluriannuel d'entretien et de restauration des rivières domaniales non navigables.
- Programme d'aides aux collectivités.

Création : Zenith Communication - site : www.zenithcom.com
Photos : Entente Oise-Aisne; SIABOA; Jean-Yves Bonnard; SNS Compiègne; SPMIC Benoist Journal
Imprimé dans le respect de l'environnement - Mai 2008



Vous *accompagner* dans la préservation de l'environnement et dans la lutte contre les inondations



LES MEMBRES DE L'ENTENTE :



Les services de l'Entente Oise-Aisne à votre écoute
11 cours Guynemer - 60200 Compiègne - Tél. : 03.44.38.83.83 - Fax : 03.44.38.83.80 - Mail : entente-oise-aisne@wanadoo.fr

www.entente-oise-aisne.fr

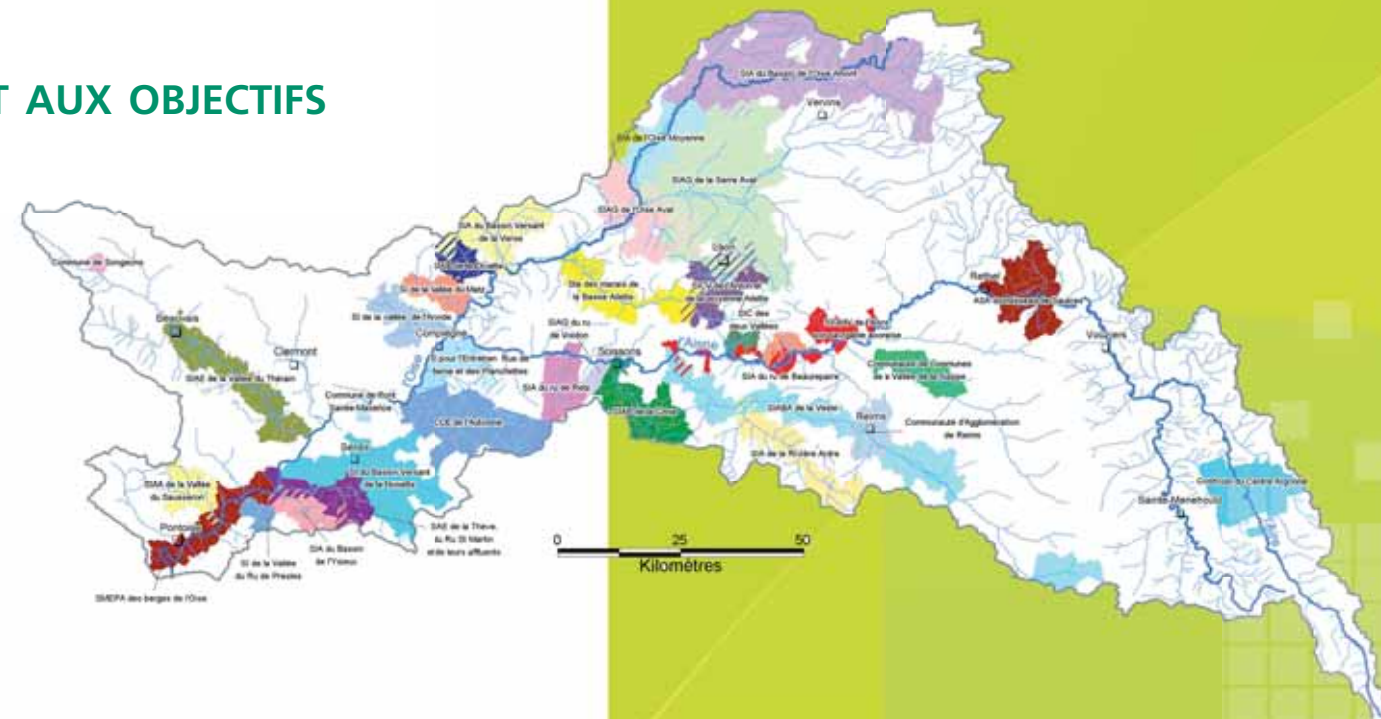


PROGRAMME D'AIDES
aux collectivités

UN PROGRAMME D'AIDES RÉPONDANT AUX OBJECTIFS DE LA DIRECTIVE CADRE EAU

La Directive cadre sur l'eau invite les acteurs de l'eau à joindre leurs efforts pour atteindre le bon état écologique à l'horizon 2015. L'Entente Oise-Aisne développe à l'échelle du bassin versant un programme d'actions de lutte contre le risque d'inondation alliant l'écrêtement des crues, la gestion des sites à enjeux et la préservation de l'environnement. L'Entente assure non seulement la maîtrise d'ouvrage pour les opérations de cette nature les plus importantes sur le bassin mais elle aide aussi les collectivités (dont syndicats et associations) qui souhaitent réaliser des travaux et aménagements ayant pour objectif d'assurer la bonne fonctionnalité et l'équilibre écologique des cours d'eau.

Programme d'aides aux collectivités : 2,1M € par an dont 800 000 € investis par l'Entente Oise-Aisne. Programme d'entretien et de restauration des rivières domaniales non navigables Oise et Aisne : 700 000 € par an.



Collectivités ayant bénéficié d'une décision d'aide en 2007

EXEMPLES DE RÉALISATIONS

- 1 - **RÉALISATION D'UNE DIGUE DE PROTECTION** dans une zone à enjeux à Condé sur Suppe.
- 2 - **AMÉNAGEMENT PAR ENROCHEMENT** d'un bassin d'orage sur la Serre aval.
- 3 - **RESTAURATION D'UN ESPACE DE MOBILITÉ** sur l'Aisne localisé dans une zone rurale sans enjeu majeur.
- 4 - Problématique d'un **ATTERUISSEMENT** faisant obstacle à l'écoulement de l'Aire.



1



2



3



4



5



6

OBJECTIF NUMÉRO 1 : LA GESTION DES SITES À ENJEUX

ACTIONS VISANT À ASSURER LE BON ÉCOULEMENT

Favoriser le bon écoulement des eaux :

- Gestion des embâcles ;
- Abattage préventif d'arbres ;
- Remobilisation des sédiments ;
- Curages ponctuels.

ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Aider à l'abaissement des lignes d'eau :

- Actions de ralentissement dynamique ;
- Aide apportée aux travaux visant l'abaissement des niveaux d'eau en traversée des zones urbanisées vulnérables sans modification préjudiciable de la dynamique des crues ;
- Protection de certains enjeux des inondations, sous réserve de compensation.



OBJECTIF TRANSVERSAL : L'ÉMERGENCE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

AIDER À LA CRÉATION DE SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DE SAGE



OBJECTIF NUMÉRO 2 : LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

LES ACTIONS ENTRANT DANS LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU SONT PRIVILÉGIÉES

AMÉLIORER L'ÉTAT DE LA RIPISYLVE

- Gestion sélective de la végétation ;
- Gestion des espèces invasives ;
- Plantation d'espèces autochtones ;
- Diversité et qualité des boisements riverains.



AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET LA DIVERSIFICATION DES HABITATS :

- Gestion sélective des embâcles ;
- Actions de renaturation de cours d'eau :
 - Reconnexion de bras morts, diversification des habitats ;
- Réduction des effets négatifs des seuils et barrages.



DES ACTIONS COHÉRENTES VISANT LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU

L'Entente Oise-Aisne souhaite développer des actions à caractère environnemental s'inscrivant localement dans un programme cohérent porté par le maître d'ouvrage. Ainsi, des schémas pluriannuels sont recherchés sur l'ensemble du bassin, garantie d'une politique pertinente et durable. Tout programme de restauration de cours d'eau induit un programme d'entretien ainsi qu'un suivi environnemental. Ces opérations sont également éligibles aux aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de certains Départements.